

EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

SUPPLEMENT BUDGET

2022





EN ACTIONS

LE BUDGET de Bourges Plus

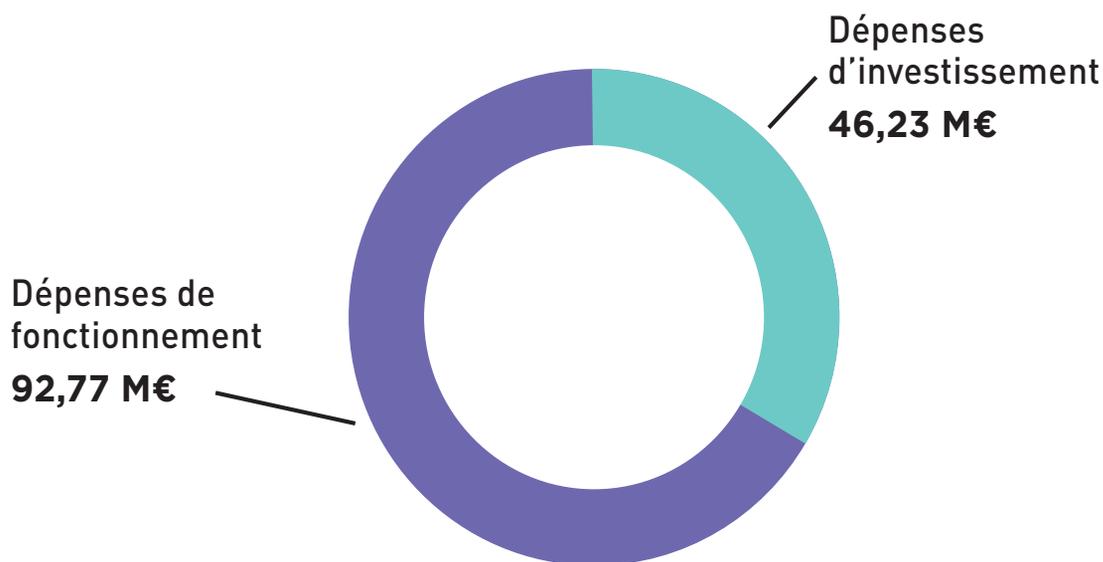
ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE AVEC UN BUDGET MAÎTRISÉ

Le budget 2022 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus a été voté à l'occasion du conseil communautaire du 8 avril 2022. Il s'élève à 139 millions d'euros.

1 - EN CUMULANT L'ENSEMBLE DES BUDGETS, LE BUDGET PRIMITIF 2022 COMPORTE 139 MILLIONS D'EUROS 139 M€ POUR 2022

Le Budget Primitif 2022, pour l'ensemble des budgets, comporte **139 millions d'euros (M€) de dépenses réelles**. Avec environ **46 M€, les dépenses d'investissement** (travaux, acquisitions, subventions d'équipement, remboursement de la dette...) représentent le tiers du budget.

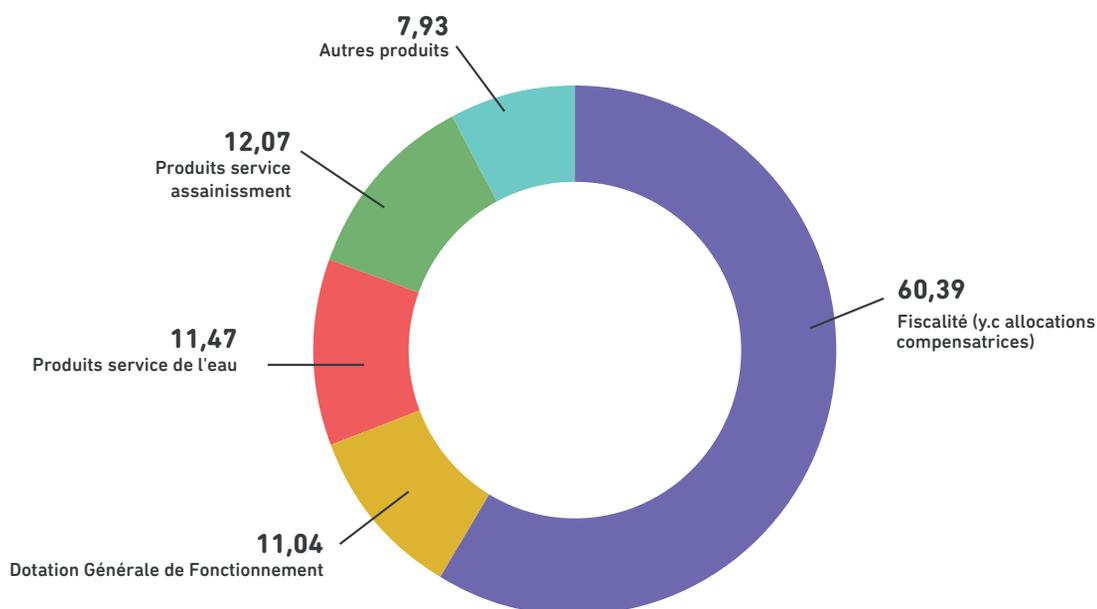
Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 93 M€ correspondent aux moyens et ressources de Bourges Plus pour l'accomplissement de ses missions (personnel, ...). Elles incluent 29,2 M€ de recettes fiscales qui sont redistribuées et ne servent donc pas directement à l'agglomération : 22,63 M€ sont reversées aux communes de l'agglomération et 6,61 M€ sont consacrés à des fonds nationaux de péréquation assurant la solidarité entre les territoires (Fonds National (...) et Communales). 2,29 M€ de redevances sont facturées sur les budgets eau et assainissement pour le compte de l'Agence de l'eau et lui sont reversés.



2 - LE FINANCEMENT DU BUDGET 2022

Le financement du budget est assuré par 102,9 M€ de recettes de fonctionnement, 21,1 M€ de recettes d'investissement et 15 M€ de réserves constituées lors d'exercices antérieurs. Les recettes d'investissement sont fléchées uniquement sur les opérations d'équipement et comprennent principalement les subventions perçues par Bourges Plus et les emprunts. Les produits de fonctionnement couvrent prioritairement les dépenses de fonctionnement, et leur excédent sur ces dernières (10,13 M€) représente l'autofinancement des dépenses d'investissement, dont le remboursement de la dette. A près de 60%, les recettes de fonctionnement sont constituées de produits de la fiscalité locale, qui comprennent des allocations de compensation au titre de mesures d'exonération et de réduction de bases fiscales décidées par l'Etat (cas notamment pour la baisse des impôts dits de production). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les produits de factures d'eau et d'assainissement, représentent l'essentiel des autres recettes de fonctionnement.

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉES (M€)



La structure de nos recettes fiscales révèle la prédominance des produits de la fiscalité économique.

En effet, hormis la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires, toute la fiscalité perçue est en lien avec l'activité économique.

LE NIVEAU DE NOS PRODUITS EST AINSI ÉTROITEMENT LIÉ :

> à la croissance nationale (une part du produit de la TVA remplaçant à partir de 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a été supprimée)

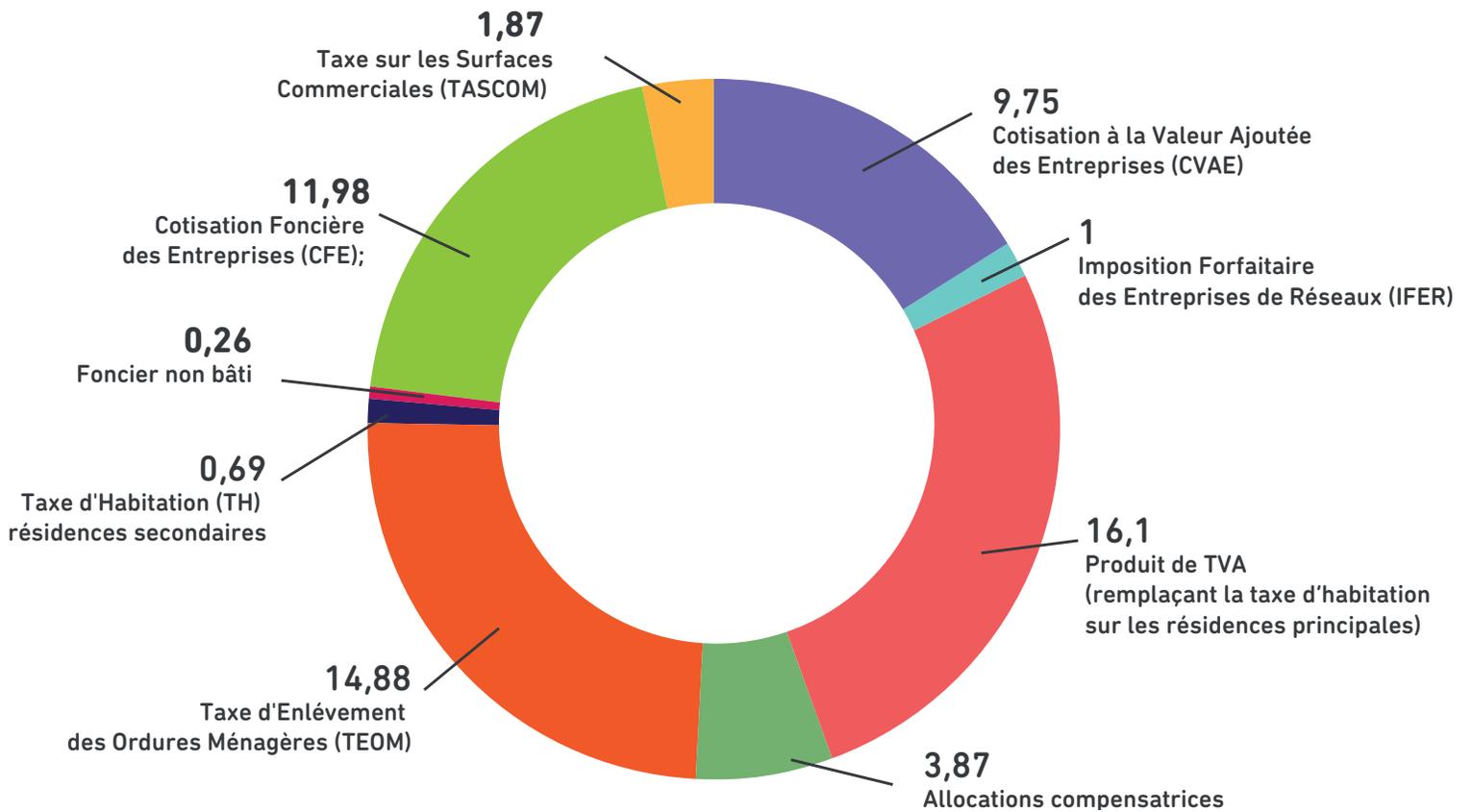
> à l'activité sur notre territoire à travers les quatre impôts économiques :

- > Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- > Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- > Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
- > Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est en partie payée par la majorité des entreprises locales.

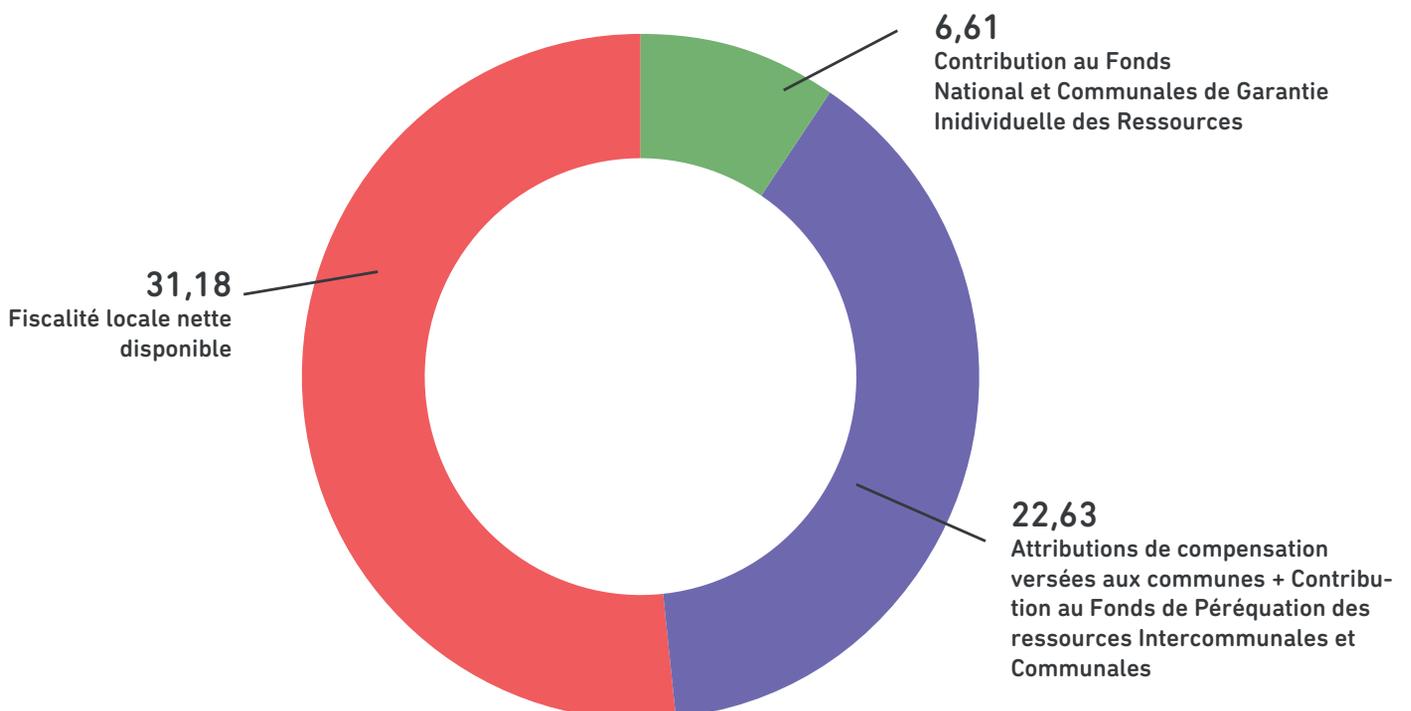
Cette dépendance fiscale à l'activité économique est particulièrement sensible en période de crise sanitaire. Bourges Plus connaîtra en 2022 une diminution de CVAE de l'ordre d'un million d'euros.

STRUCTURE DE LA FISCALITÉ LOCALE DIRECTE EN M€



Compte tenu des reversements et prélèvements opérés sur nos ressources fiscales, il ne reste qu'environ la moitié de ces dernières pour contribuer au financement des autres charges du budget.

LES RECETTES FISCALES NETTES EN M€



3 - LA DESTINATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

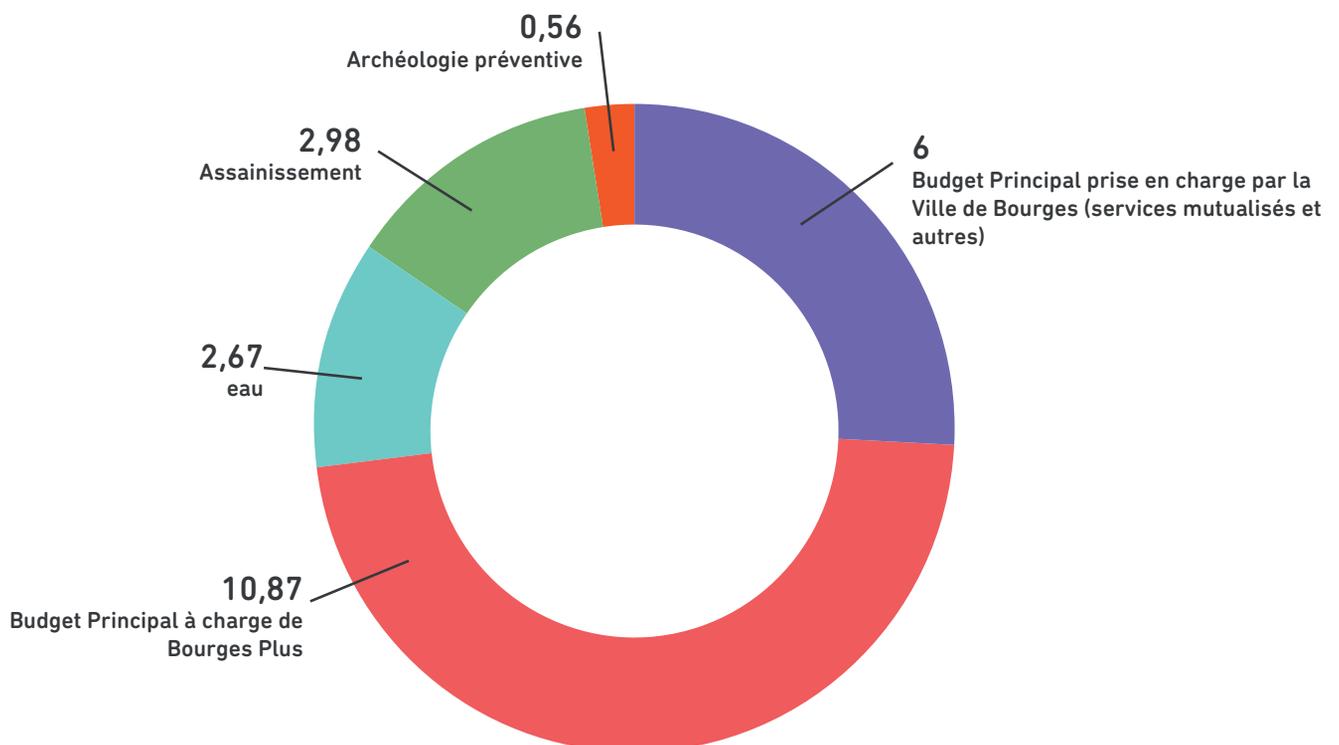
Le budget de l'Agglomération est construit autour de grands axes : accroître l'attractivité de l'Agglomération à travers notamment l'Action Cœur de Ville et la promotion de l'agglomération (tourisme, Bourges vie nouvelle, Bourges capitale européenne de la culture), accélérer la transition écologique et énergétique en incluant la gestion des déchets et la mobilité, mettre en œuvre une politique globale de l'eau comprenant depuis peu la gestion des eaux pluviales urbaines, favoriser le développement économique qui est la compétence historique de l'Agglomération en équipant le territoire, soutenir l'enseignement supérieur, affirmer la solidarité à destination des habitants (logement social, plan de renouvellement urbain) et le financement des 17 communes membres de Bourges Plus (attributions de compensation et fonds de concours versés).

Les crédits de dépenses affectés à ces axes, après ventilation des moyens et ressources dédiés (ressources humaines notamment), sont les suivants :

	TOTAL	hors versements de fiscalité et redevances Agence de l'Eau	
Attractivité	2,82	2,82	
Développement économique	5,76	5,76	
Enseignement supérieur et IMEP (*)	2,95	2,95	
Politique globale de l'eau	17,43	15,14	hors versements à l'Agence de l'Eau
Solidarité	44,69	15,47	hors Attributions de compensations versées aux communes et prélèvements fiscaux
Transition écologique et énergétique/mobilité	19,10	19,10	incluant les ordures ménagères
	92,77	61,26	

(*) IMEP : Institut Communautaire d'Education Permanente. La masse salariale consolidée représente 23 M€, dont 6 M€ pris en charge par la Ville de Bourges, soit par prélèvement sur son attribution de compensation, soit par refacturation à travers des conventions. Les charges de personnel en 2022 incluent la création du nouveau service de gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} avril (0,35 M€).

LES DÉPENSES DE PERSONNEL EN M€



4 - FONCTIONNEMENT : LA QUESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Entamée en 2021, l'augmentation des coûts d'enlèvement et traitement des ordures ménagères est amplifiée en 2022.

Un ensemble de facteurs est à l'origine de cette situation : respect de l'environnement, exigence des contrôles, raréfaction des sites d'incinération, augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Le choix de l'incinération afin de ne pas aggraver l'impact sur l'environnement se traduit dans les coûts de service.

Les contrats correspondants nécessiteront d'inscrire 2,2 M€ de crédits de dépenses de fonctionnement de plus qu'au Budget Primitif 2021. Si l'ensemble des autres postes du budget principal pourra être globalement stabilisé au niveau du Budget Primitif 2021, grâce aux actes de gestion réalisés, le budget de fonctionnement devra être augmenté du montant du surcoût des ordures ménagères.

Un Budget prévisionnel 2022 qui tend à équilibrer le service des Ordures Ménagères (OM)		
	BP 2021	BP 2022
Charges de fonctionnement OM	14,00	16,35
Produits de fonctionnement OM	12,75	16,26
dont produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,68	14,88
Solde OM (produits -charges)	-1,25	-0,09

5 - LE RELÈVEMENT NÉCESSAIRE DU TAUX DE TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la principale ressource dédiée au financement des ordures ménagères.

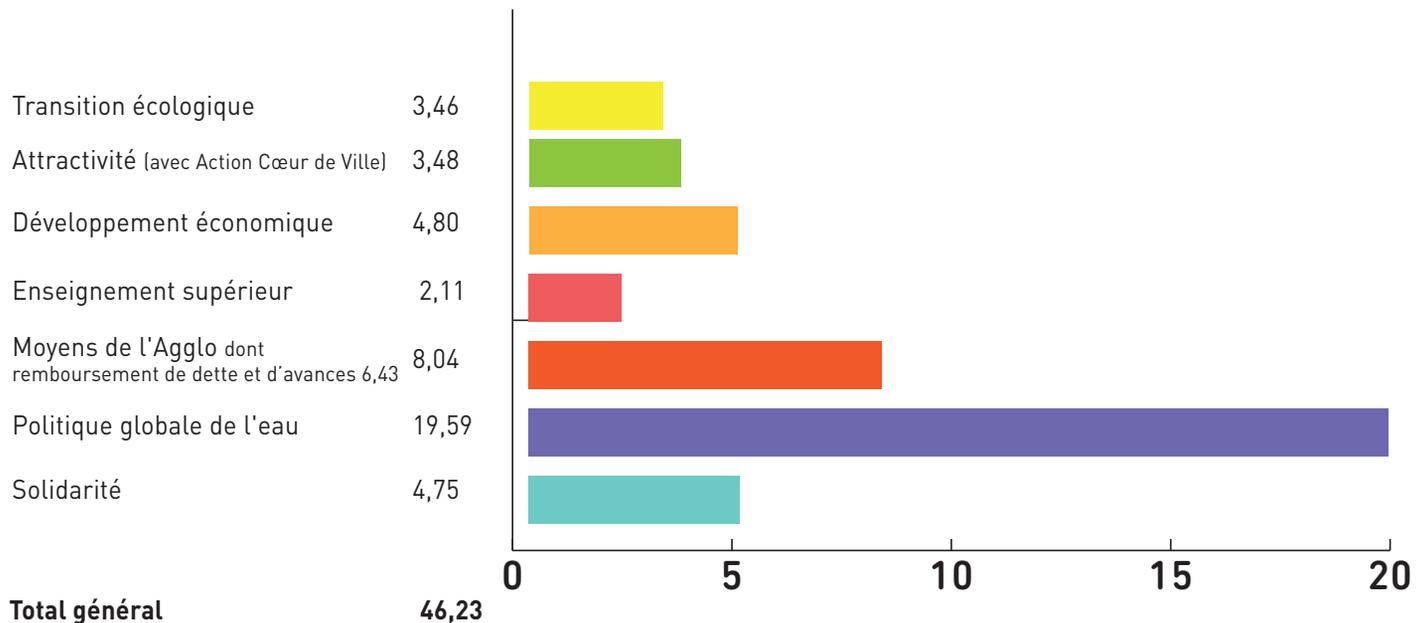
En 2022, le taux de TEOM est porté de 8,45% à 10,45% afin d'assurer l'équilibre du service de collecte et traitement des ordures ménagères.

Le taux de 8,45% était appliqué depuis 2014 sur l'ensemble des communes de l'Agglomération. **Même porté à 10,45%, il restera parmi les plus faibles au niveau régional** en tenant compte notamment de l'absence de taxe sur le foncier bâti levée par l'Agglo.

Ce choix de relèvement du taux de TEOM est celui fait par de nombreuses collectivités qui toutes font face aux mêmes contraintes.

6 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR AXE

Décomposées pas axe prioritaire du budget, les dépenses d'investissement du BP 2022 se répartissent comme suit :



ATTRACTIVITÉ : 3,48 M€

Il s'agit principalement des dépenses prévues dans le cadre de l'opération Action Cœur de Ville qui vise à dynamiser le centre-ville de Bourges.

Les réalisations de Bourges Plus portent sur plusieurs domaines d'interventions, notamment :

- réhabilitation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) : 1,8 M€
- installation de colonnes enterrées pour les déchets en centre-ville (0,45 M€)
- projet de construction d'un Hôtel Communautaire dans l'ancienne Maison de la Culture (étude 0,23 M€)
- création de parcours cyclables (0,28 M€)

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 4,80 M€

- acquisitions foncières afin de constituer une offre pour l'installation d'entreprises sur notre territoire (0,7 M€)
- aides versées aux entreprises dans le cadre de leurs projets immobiliers dans l'Agglomération (0,25 M€)
- travaux à l'aéroport de Bourges (0,1 M€)
- requalification de la zone d'activités des Danjons – Bourges (2,8 M€) et des rues Boule, Michelin et Bollée (St Doulchard)
- étude pour la requalification de la zone d'activités du Sancerrois route de la Charité – Bourges et St Germain du Puy (0,18 M€)





ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

2,11 M€

- participation aux travaux d'extension de l'INSA (0,36 M€)
- participation aux travaux de l'IUT (0,25 M€)
- travaux sur le site de Lahitolle (0,35 M€ hors tranche 3 affectée à cœur de Ville)
- participation à l'installation du campus de la CCI sur le site de Lahitolle (0,66 M€)

POLITIQUE GLOBALE DE L'EAU :

19,59 M€

- eau potable : 6,7 M€, comportant notamment la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre
- eaux usées : 11,8 M€, dont 10,2 M€ au titre du solde de la construction de la nouvelle station d'épuration communautaire
- eaux pluviales : 1 M€ dans le cadre de cette récente compétence exercée par Bourges Plus



SOLIDARITÉ :

4,75 M€

La solidarité s'entend en direction des habitants, du territoire et donc des communes membres de l'Agglomération

- fonds de concours aux communes (1,5 M€)
- nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) : subventions aux bailleurs sociaux pour démolition et études (0,82 M€)
- politique de l'Habitat : 2,4 M€ en grande partie sous la forme d'aides apportées aux particuliers dans toutes les communes et aux bailleurs sociaux



TRANSITION ECOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE/MOBILITÉ :

3,46 M€

- déchets et économie circulaire : 1,34 M€, dont 0,5 M€ pour la déchetterie de Saint-Doulchard, 0,41M€ pour une nouvelle déchetterie/ressourcerie
- plan vélo intercommunal : 0,95 M€ (liaisons concernées : Marmagne/Berry Bouy ; La chapelle/Canal de Berry ; Bourges)
- participation aux études pour le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : 0,19 M€
- réfection de voiries d'intérêt communautaire (0,37 M€)



MOYENS DE L'AGGLO :

8,04 M€

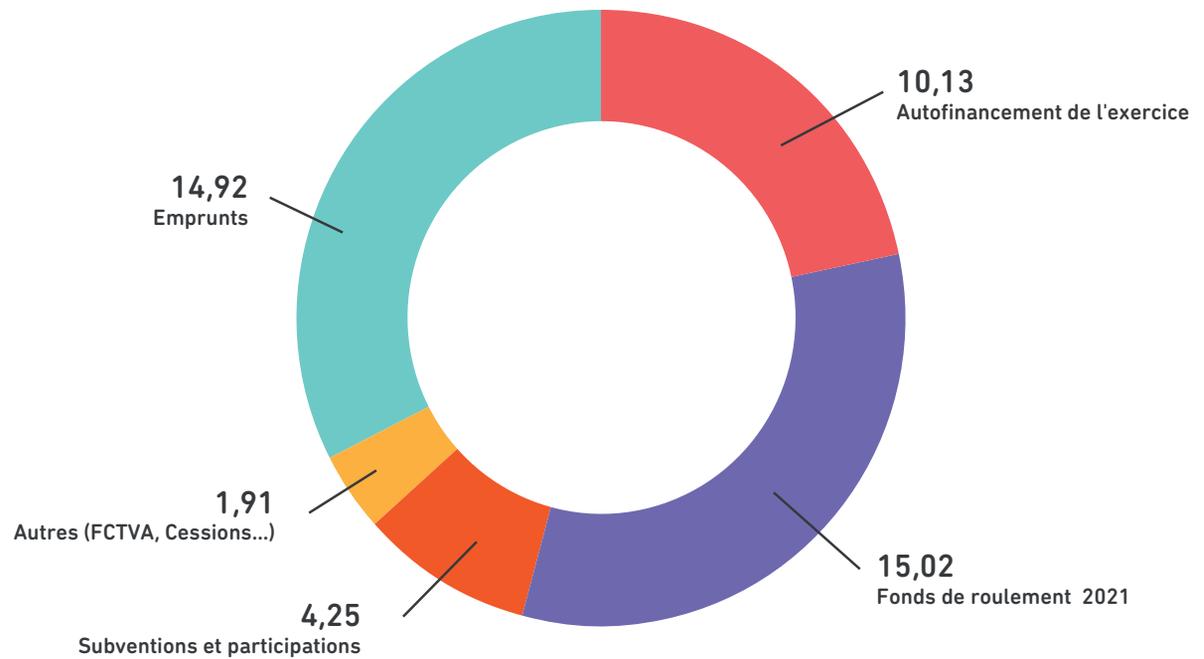
Cet ensemble regroupe tout ce qui ne peut être affecté à un autre axe, notamment

- le remboursement annuel de la dette (3,13 M€) et les prévisions de remboursements anticipés (3 M€)
- les travaux sur différents bâtiments de Bourges Plus (0,21 M€)
- les acquisitions foncières (0,33 M€) d'opportunités (hors économie)
- les équipements informatiques et téléphoniques (1,06 M€), en grande partie inscrits dans le cadre d'un schéma directeur de modernisation de nos outils



7 - LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉES

Les 46,23 M€ de dépenses d'investissement sont financées à plus de 50% par des fonds propres (autofinancement de l'exercice + fond de roulement) et pour un tiers par emprunt. Le solde est constitué de subventions et recettes diverses.



8 - UNE DETTE QUI RESTERA COMPATIBLE AVEC LES CAPACITÉS DE REMBOURSEMENTS

La dette consolidée fin 2022, sera au maximum de **58 millions d'euros (M€)**.

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice étant de **10,13 M€**, la capacité de désendettement consolidée sera de l'ordre de 5 années ce qui constitue un bon ratio. Le maximum à ne pas dépasser est 12. La dette progresse essentiellement du fait de la construction de la nouvelle station d'épuration communautaire. Mais elle reste modérée comparée aux autres agglomérations et métropoles de la région Centre Val de Loire.

SYNTHESE CONSOLIDÉE DU BP 2022

Un budget consolidé total de 139 M€.	DEPENSES REELLES		
	Fonctionnement	Investissement	Total
mvts réels en M€ avec dette			
Principal	73,92	20,99	94,91
Eau	8,23	9,87	18,10
Asst collectif	8,69	13,10	21,79
Asst non collectif	0,20		0,20
Archéo	0,88		0,88
Locatif	0,74	0,43	1,17
Lahitolle	0,11	1,18	1,29
Moutet		0,51	0,51
Détour du Pavé		0,15	0,15
TOTAL DEPENSES	92,77	46,23	139,00

mvts réels en M€ avec dette	RECETTES REELLES		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	77,11	11,19	88,30
Eau	11,47	0,00	11,47
Asst	12,07	8,55	20,62
Asst non collectif	0,14		0,14
Archéologie	0,88		0,88
Locatif	1,12	0,05	1,17
Lahitolle	0,11	1,19	1,30
Moutet		0,10	0,10
Détour du Pavé	0,00		0,00
Sous-total	102,90	21,08	123,98
Fonds de roulement 2021			15,02
TOTAL RECETTES			139,00